

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 15	
Présents : 13	
Votants : 15	
Pouvoirs : 02	
Pour	15
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	
31/03/2026	
Date d'affichage :	
13/04/2026	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,  
Le sept avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Benoît RICHERMOZ, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Anne DEMOULINS, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Anaïs POCCARD-CHAPUIS, Dominique ROLLET

Messieurs Pierre ASTIER-PERRET, Marc COLLIN, Claude DEVILLE, Jean-Pierre GIACHINO, Matéo MOLLARET, Alix RICHERMOZ, Benoît RICHERMOZ et Laurent TRESALLET

**Absents-Excusés :**

Mesdames Céline CROSSMAN (pouvoir à Maryse FAVRE), Nathalie GARCIA (pouvoir à Laurent TRESALLET)

Madame Anaïs POCCARD-CHAPUIS a été élue secrétaire de séance.

**Délibération N°2026/04/043 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres**

(Norm C.L. 1.1.1.1)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du Code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (*le cas échéant*),

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

**Liste présentée :**

**Pour les postes de titulaires :**

Monsieur Pierre ASTIER-PERRET  
Monsieur Claude DEVILLE  
Monsieur Marc COLLIN

**Pour les postes de suppléants :**

Madame Anne DEMOULINS  
Monsieur Laurent TRESALLET  
Monsieur Matéo MOLLARET

Après exposé et en avoir délibéré,

### **le Conseil Municipal**

- **DESIGNE** en tant que membres de la commission d'appel d'offres,

**Président** : Monsieur le Maire, Benoît RICHERMOZ

**Membres titulaires :**

Monsieur Pierre ASTIER-PERRET  
Monsieur Claude DEVILLE  
Monsieur Marc COLLIN

**Membres suppléants :**

Madame Anne DEMOULINS  
Monsieur Laurent TRESALLET  
Monsieur Matéo MOLLARET

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Secrétaire de séance,  
Anaïs POCCARD-CHAPUIS



Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Benoît RICHERMOZ

